

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Band: 1 (2004)

Heft: 4

Artikel: Revitalisation de l'Aire : naissance du projet

Autor: Delavy, Francis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revitalisation de l'Aire

Naissance du projet

Le paysage de la plaine de l'Aire, cher à la population genevoise, est caractérisé par une campagne agricole et une rivière rectiligne canalisée. Un coteau viticole, les villages de Certoux, de Lully et de Confignon viennent compléter, avec quelques zones boisées heureusement préservées et des peupliers longilignes en bordure de canal, ce paysage bucolique.

► Francis Delavy,
Ingénieur EPFL
Service de Renaturation
des cours d'eau et des
rives du canton de Genève

Malheureusement, cette image se trouve péjorée par une rivière biologiquement morte. Coincée dans son corset de béton sous un soleil implacable en été, la rivière voit son lit se détériorer par la venue trop importantes d'algues filamenteuses. La pêche et la baignade y sont interdites depuis plus de vingt ans. De plus, il reste de graves problèmes d'inondations dues non seulement aux crues de l'Aire, mais aussi à des insuffisances du système d'évacuation des eaux de pluie de la cuvette où se situe le village de Lully avec son millier d'habitants; insuffisance mise en évidence de façon brutale dans la nuit du 15 novembre 2002. Dès lors, Genève dans le cadre de sa politique de renaturation a décidé de remédier à ce triste constat et propose un projet ambitieux visant à la revitalisation du cours d'eau de l'Aire sur 4,5 km. Comme tout projet de renaturation, donc de modification physique du cours d'eau, il est nécessaire d'aborder la problématique du projet comme une mise en relation dynamique ou interaction des trois domaines concernés, à savoir:

- hydraulique et morphologie,
- nature, faune et flore,
- territoire, paysage et aménagement

Du point de vue de l'hydraulique et de la morphologie

La réponse aux problèmes d'inondation a été l'élément « constructeur » de la rivière renaturée. Elle a dicté l'emplacement du cours d'eau, sa pente et sa profondeur.

1 *Projet de revitalisation de l'Aire. Milieux pionniers à reconstituer: exemple des glariers de l'Allondon.*

2 *Projet de revitalisation de l'Aire. Tronçon Pilote: juin 2003 (1 an après décanalisation).*

3 *Projet de revitalisation de l'Aire. Tronçon Pilote: juin 2003 (1 an après décanalisation).*

La gestion des crues extrêmes a été résolue en prenant en compte l'aménagement du territoire prévu dans le cadre du plan directeur cantonal adopté en septembre 2001. Les zones agricoles seront protégées pour des crues trentenales (arrivant statistiquement une fois en moyenne tous les 30 ans), les zones constructibles seront quant à elle protégées pour des crues centennales.

La solution de gestion des eaux de ruissellement de Lully se caractérise par un grand fossé d'assainissement traversant la plaine agricole de la rive gauche en amont du village.

Sur le plan morphologique, la rivière va évoluer librement dans un espace où les limites latérales du cours d'eau sont fixées au-delà desquelles il ne peut plus divaguer. A l'intérieur de celles-ci, le cours d'eau aura tout loisir de créer son propre lit.

Du point de vue de la nature, de la faune et de la flore

La surface mise à disposition pour la rivière permet la création d'une grande diversité de milieux susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces végétales et animales. Cette diversité sera renforcée par la dynamique alluviale que l'Aire devrait retrouver grâce à un jeu d'érosions et de dépôts plus ou moins importants en fonction de la pente du cours d'eau et de l'espace de liberté mis à disposition. L'hétérogénéité structurelle ainsi obtenue va permettre le développement d'espèces animales et végétales très variées. La valeur naturelle sera ainsi nettement améliorée.

Du point de vue du territoire, de l'aménagement et du paysage

Le projet de revitalisation est l'ossature d'une réorganisation territoriale et paysagère de toute la plaine de l'Aire. C'est à partir de ce cours d'eau que sont établis de nouveaux rapports qui prennent en compte les nouveaux besoins de production agricole, de développement urbain, de loisirs et ceux d'espaces naturels.

La création d'un nouveau lit de l'Aire en rive droite et l'aménagement d'un vaste espace public le long du canal conservé et reconverti entre Lully et le pont de l'autoroute, réalise l'hypothèse d'une coexistence inespérée entre les différentes entités territoriales. En effet, l'objectif d'utiliser la rivière en tant que « couture » crée les conditions d'une définition claire du couloir vert-bleu face à la forte pression urbaine de la plaine de l'Aire. Elle permet en outre une transition claire entre la ville et la campagne, entre l'espace public et le milieu naturel.

Aspects agricoles et planification

La renaturation de l'Aire nécessite une emprise sur les terres agricoles qu'il conviendra de cer-



Photo: Jardin Botanique



Photo: F. Delavy



Photo: F. Delavy

ner de façon optimale tout en garantissant les caractéristiques du projet. Or, il est impératif de mettre en place les conditions d'un dialogue avec les exploitants concernés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet. En effet, malgré l'emprise inévitable sur les terres agricoles pour assurer la gestion des eaux et rétablir la diversité en milieux et en espèces adéquates (env. 15 ha), l'Etat, en sa qualité de maître d'oeuvre, entend respecter une relation positive avec le monde agricole. Il lui tient à coeur de dégager, en partenariat avec les agriculteurs, des solutions évolutives et des opportunités d'amélioration de l'outil de travail dans une logique «gagnant-gagnant».

A cela, il faut préciser que Genève, sur la base d'une révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 20 mars 1998, a intégré la notion de zone agricole spéciale (ZAS) dans le cadre de son plan directeur cantonal. Cette ZAS consiste à planifier des constructions servant à une production agricole non tributaire du sol sur des secteurs préférentiels, de manière à améliorer la production vivrière et à minimiser l'impact sur le paysage en évitant la dissémination des installations.

La plaine de l'Aire constitue l'une des deux zones où des serres seront implantées sur le canton.

Le problème réside dans la façon de développer les deux projets pour assurer dès le départ une complémentarité entre les objectifs actuels et futurs de la production agricole et les divers objectifs du projet de renaturation.

Une organisation structurelle relativement complexe a été mise en place et un groupe de travail réunissant une délégation d'agriculteurs a été constitué. A cela, il faut ajouter un important effort de conciliation entre différents intérêts particuliers pour que l'intérêt collectif soit atteint. Cette recherche d'équilibre et d'équité est à la base du succès de ces projets et ne s'obtient qu'avec des discussions souvent passionnées et à l'issue parfois incertaine, mais toujours dans un esprit respectueux envers les uns et les autres. Précisons que ces discussions sont toujours en cours.

Ainsi la plaine de l'Aire sera le lieu d'une production agricole intensive et d'un environnement naturel à forte valeur ajoutée.

Une réalisation par étapes

Le projet de renaturation de l'Aire a débuté en 2001 et une première étape de 600 m – tronçon pilote – a été réalisée sur le secteur aval en 2002. La réalisation des travaux peut s'envisager par étapes indépendantes les unes des autres en fonction des acquisitions de terrain. Toutefois les aménagements de protection contre les inondations seront réalisés en priorité ainsi que la vo-

Zusammenfassung

Bachbett-Revitalisierung der Aire in Genf

Der Kanton Genf hat 2001 für sein Fließgewässerkonzept den vom Wasserwirtschaftsverband gestifteten «Schweizer Gewässerpreis» erhalten. Mit gutem Grund, denn der Kanton hat seit 1997 der Revitalisierung seiner Fließgewässer Priorität eingeräumt. Mit einem 31-Millionen-Programm und gestützt auf 5 Spezialgesetze wird seither die Revitalisierung der vielen Bäche und Gerinne im Einzugsgebiet des Kantons vorangetrieben. Mit grenzüberschreitenden Bewirtschaftungsverträgen («contrats de rivières») im Einzugsgebiet von Genfersee und Rhone werden die Massnahmen abgesichert. Die realisierten Massnahmen sind unter www.geneve.ch/nature abrufbar. Die Revitalisierung der Aire wird hier vorgestellt.

Der Projektperimeter umfasst einen Wasserlaufs von 4,5 km zwischen Stadt und Land und 15 ha Landwirtschaftsflächen. Im Korsett aus Beton ist die Biodiversität der Aire äusserst armselig. Das Sportfischen, Baden und die Wassergewinnung ist seit 1982 verboten. Die nachdenkliche Bilanz veranlasste die Behörden die Aufwertung anzugehen.

Die Revitalisierung von Fließgewässern können radikale Eingriffe in der Landschaft auslösen. Die Projektleitung hatte daher einen breit abgestimmten Konsens zum Ziel. Von Beginn weg arbeiteten Gemeinden, Privateigentümer, Nutzer und Interessenvertreter am Projekt mit.

Die Revitalisierungsmassnahmen sind nach Auffassung der Projektverantwortlichen nur mit einer Strukturverbesserung der landwirtschaftlichen Flächen erreichbar. Dazu hat Genf auf der Basis der Teilrevision des eidgenössischen Raumplanungsgesetzes eine ‚besondere‘ Landschaftszone (zone agricole spéciale – ZAS) eingeführt. Diese ermöglicht es, auf dafür geeigneten Flächen Anlagen für eine bodenunabhängige Landwirtschaft zu planen. Die erweiterte Nutzung der landwirtschaftlichen Flächen wird so zum Erfolgsfaktor für die Revitalisierung der Fließgewässer. (Redaktion collage).

lonté de minimiser les impacts sur l'environnement permettront de finaliser le programme de réalisation.

En conclusion, il est concevable d'envisager que l'ensemble du projet, études et réalisation, s'échelonne sur une période de huit ans, soit jusqu'en 2009.

Projet de revitalisation de l'Aire.
Situation, auteur: Superpositions.

